R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E

PROCÈS-VERBAL DE SÉANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL

Département de la Creuse

COMMUNE de LOURDOUEIX SAINT PIERRE

L'an **deux mil vingt quatre, le vingt sept juin**, à **19h00**, le Conseil Municipal de la commune **de LOURDOUEIX SAINT PIERRE**, **régulièrement convoqué**, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **M. Roger LANGLOIS**.

Étaient présents : M. Roger LANGLOIS, M. Moïse DAUDON, M. Jacques AUSSOURD, M. Jean-Louis CARRAT, Mme Monique GAGNERAULT, Mme Martine GONIN, Mme Alexandra MONNET, Mme Florence BOULAIS, Mme Sylviane JALOUX, M. Michel AUGER, Mme Martine JAMET.

Étaient absents excusés : Mme Fabienne MAILLIEN.

Étaient absents non excusés : M. Philippe RAOULT, Mme Annie MARCHAND, M. Simon DUMONTET.

Secrétaire : Mme Monique GAGNERAULT.

Ordre du jour :
01 - Appel nominal
02 - Désignation d'un(e) secrétaire de séance
03 - Approbation du PV du dernier CM
04 - Pour donner la compétence ASSAINISSEMENT au futur syndicat LMN qui dans ces statuts a pris la compétence eau-assainissement.
05 - Informations diverses

INFORMATION : Appel nominal

INFORMATION : Désignation d'un(e) secrétaire de séance

INFORMATION : Approbation du PV du dernier CM

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2024-037 : Pour donner la compétence ASSAINISSEMENT au futur syndicat LMN qui dans ces statuts a pris la compétence eau-assainissement.

Suite à la création du syndicat d'eau LMN, délibération N°MA-DEL-2024-035, le maire demande l'accord des membres du conseil pour rajouter l'assainissement, comme indiqué dans les statuts, pour l'existence financière du syndicat, il est important de garder cette compétence qui génère du résultat tous les ans puisque le budget annexe est « eau-assainissement », comment dissocier les deux ?
Après débat et présentation, si c'est la communauté de commune qui en prend la gestion, le résultat partira vers d'autres communes qui n'ont pas entretenues leurs réseaux d'assainissement.
Les membres du conseil, à l'unanimité, approuvent la décision de donner la compétence assainissement au syndicat LMN.

11 VOTANTS
11 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

INFORMATION : Informations diverses

-Défense incendie ;
-Meurgues ?;
-Election Législative 30/06 et 7/07/24
Tous les conseillers présent sont d'accord pour tenir le bureau de vote tel que présenté une seule modification pour le 2éme tour il y a échange entre Michel AUGER et Martine JAMET ;
-Réunion publique pour la fibre 3/09 à 18 h au foyer rural et peut être avant ou après AXA réunion mutuelle santé
Pas de confirmation d'AXA ;
-Récupérateur d'eau et mousseur distribution
Dans le contrat de résilience signé entre l'Agence Loire Bretagne, le département en vue de l'économie de l'eau sur le territoire il a été subventionné des récupérateurs et des mousseurs.
La CCPCM va envoyer des flyers dans tous les foyers du territoire indiquant la méthodologie de récupération ils seront disponible à VERLADIS pour cela il faudra aller à la CCPCM à Genouillac avec une facture d'eau, une pièce d'identité, et un chèque de 38 € pour récupérer un bon d'enlèvement auprès de VERLADIS (1 par foyer) ceux-ci pour les récupérateurs pour les mousseurs ils sont gratuit et à disposition au siège de la CCPCM ;

Le présent procés-verbal est arrêté en date du _____

Signature Maire, M. Roger LANGLOIS Signature Mme Monique GAGNERAULT.